

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-4194-2022 (Phase 2)

GAZIFÈRE INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec J8V 3P8

(ci-après la « Demanderesse » ou « Gazifère »)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je, soussigné, Benoît Gratton, Directeur, Nouvelles initiatives, faisant affaires au 706, boulevard Gréber, en la ville de Gatineau, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

1. J'occupe le poste de Directeur aux Nouvelles initiatives chez Gazifère et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la présente demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La Demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du dossier R-4194-2022, Gazifère a déposé, le 8 décembre 2023, sous pli confidentiel, une correspondance de suivi en lien avec son approvisionnement en gaz de source renouvelable (« **GSR** ») pour l'année 2023 (pièce B-0268), lequel approvisionnement permettra à Gazifère de respecter son obligation annuelle de livraison de GSR aux termes du *Règlement concernant la quantité de gaz de source renouvelable devant être livrée par un distributeur*¹ (« **Règlement GSR** »);
4. Dans le cadre de cette correspondance, Gazifère présente le suivi de la situation relativement à son approvisionnement en GSR auprès d'un fournisseur en particulier et explique avoir approché un nouveau fournisseur afin d'acquiescer auprès de ce dernier les volumes de GSR requis pour lui permettre de respecter ses obligations aux termes du Règlement GSR. Dans le cadre de ses explications, Gazifère traite notamment du coût d'acquisition du GSR auprès de ce nouveau fournisseur et le qualifie en comparaison avec le prix d'approvisionnement autorisé d'un autre fournisseur de Gazifère;
5. À la suite du dépôt de la correspondance de Gazifère du 8 décembre 2023 (B-0268), la Régie a demandé au distributeur, aux termes d'une correspondance du 12 décembre

¹ RLRQ, c. R-6.01, r. 4.3

2023 (A-0083), de déposer le contrat intervenu entre Gazifère et le nouveau fournisseur mentionné dans sa correspondance du 8 décembre.

6. Pour donner suite à cette demande de la Régie, Gazifère a donc déposé, ce jour, une copie dudit contrat, sous pli confidentiel;
7. Les renseignements contenus à la pièce intitulée « *RNG Transaction Confirmation* » sont de nature stratégique et confidentielle puisqu'ils portent sur les clauses commerciales et les caractéristiques contractuelles du contrat intervenu entre Gazifère et un nouveau fournisseur. Gazifère souligne qu'il est nécessaire de maintenir la confidentialité des clauses commerciales et des caractéristiques contractuelles puisque ces informations, si elles sont divulguées au public, permettraient aux différents producteurs et fournisseurs de GSR de connaître les paramètres contractuels acceptés par le distributeur dans le cadre de ses négociations, permettant ainsi à ces producteurs et fournisseurs de GSR d'ajuster leurs offres en conséquence, ceci pouvant porter atteinte aux négociations contractuelles futures de Gazifère et ainsi lui causer un préjudice commercial au détriment de l'ensemble de la clientèle;
8. De plus, la divulgation du prix d'acquisition aurait pour effet de donner une indication quant aux coûts d'acquisition prévus auprès d'un certain fournisseur et cela irait à l'encontre de l'émission de l'ordonnance de traitement confidentiel rendu aux termes de la décision D-2022-040 (B-0430);
9. Compte tenu de ce qui précède, Gazifère est justifiée de demander à la Régie d'émettre une ordonnance afin d'interdire la divulgation, la publication et la diffusion des renseignements contenus dans le contrat déposé de ce jour, intitulé « *RNG Transaction Confirmation* », et d'ordonner son traitement confidentiel jusqu'au 1^{er} avril 2028;
10. Tous les faits allégués dans ladite demande sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Montréal le 14 décembre 2023.

BENOIT GRATTON

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi
par un moyen technologique à Montréal,
ce 14^e jour de décembre 2023

Karina Vakhroucheva # 239 583
Commissaire à l'assermentation pour tous les
districts judiciaires du Québec